



# Impôt anticipé

Modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (loi fédérale sur l'impôt anticipé, LIA) (Renforcement du marché des capitaux de tiers) (FF 2021 3002)

## But

**L'impôt anticipé et le droit de timbre de négociation sur les obligations suisses doivent être supprimés.**

## Situation actuelle

Lorsque des entreprises souhaitent emprunter de l'argent, elles peuvent par exemple vendre des obligations. Si elles ont vendu des obligations, elles versent chaque année à l'acheteur ou à l'acheteur des intérêts sur le montant reçu. En Suisse, l'impôt anticipé de 35 % doit être payé sur ces intérêts. Les particuliers qui vivent en Suisse et possèdent par exemple des obligations d'entreprises suisses peuvent se faire rembourser l'impôt anticipé. Pour ce faire, ils doivent inscrire les intérêts qu'ils perçoivent sur les obligations sur leur déclaration d'impôt. Lorsque des entreprises et des particuliers basés à l'étranger souhaitent se faire rembourser l'impôt anticipé, ils doivent soumettre une demande. Pour la négociation d'obligations suisses, un droit de timbre de négociation doit en outre être payé à la Confédération. Il s'agit d'une taxe sur chaque achat et vente d'obligations.

Le Parlement a décidé de supprimer l'impôt anticipé et le droit de timbre de négociation pour les obligations suisses. Cette décision a fait l'objet d'une demande de référendum. C'est pour cette raison que nous votons à présent sur ce sujet.

## Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'objet est accepté, il n'y aura plus d'impôt anticipé et de droit de timbre de négociation pour les obligations suisses. Pour les obligations déjà existantes, l'impôt anticipé doit continuer à être payé. En raison de ces modifications, la Confédération s'attend à une baisse de recettes de 215 à 275 millions au cours des prochaines années. La Confédération estime que davantage d'obligations seront à nouveau vendues en Suisse grâce à ces modifications, ce qui générera de nouvelles recettes.

## Impôt anticipé

L'impôt anticipé est prélevé par la Confédération directement sur certaines recettes. Les recettes peuvent par exemple également être des intérêts sur des obligations. L'impôt anticipé est remboursé lorsque les recettes sont inscrites sur la déclaration d'impôt. Avec l'impôt anticipé, il vaut la peine d'inscrire les recettes dans la déclaration d'impôt. Cela rend la fraude fiscale inintéressante.



## Obligations

Les entreprises, mais aussi par exemple la Confédération, peuvent vendre des obligations. Ainsi, toute personne qui achète une obligation à une entreprise lui prête de l'argent. Des intérêts doivent être payés sur l'argent emprunté. Une obligation a une durée déterminée. La durée définit combien de temps l'argent est emprunté et la période durant laquelle une personne recevra des intérêts sur ce prêt. Lorsqu'une personne prête par exemple de l'argent à la Confédération pour une période de dix ans, elle reçoit chaque année les intérêts convenus. Après dix ans, la personne récupère l'argent prêté.

### Oui

#### Arguments des partisan-e-s

- Sans l'impôt anticipé, il est plus simple et plus attrayant pour les entreprises de vendre des obligations en Suisse. Cela augmente les recettes fiscales.
- Si davantage d'obligations sont vendues en Suisse, la place économique suisse sera renforcée.
- S'il n'y a plus de taxe sur la négociation d'obligations suisses, elles seront davantage négociées.

### Non

#### Arguments des opposant-e-s

- Seules les grandes entreprises profitent de la suppression. Les petites et moyennes entreprises (PME) n'y gagneront rien.
- Les personnes qui achètent beaucoup d'obligations profitent de cette suppression. La population ordinaire n'a aucun avantage.
- Jusqu'à présent, il valait la peine d'inscrire correctement les intérêts dans la déclaration d'impôt. Cela évitait la fraude fiscale.

#### Conseil national



**oui**

125 oui  
70 non  
0 abstention

#### Conseil des États



**oui**

31 oui  
12 non  
0 abstention

#### Conseil fédéral



**oui**



Tu trouveras la vidéo et plus d'informations sur l'objet de la votation ici :

[easyvote.ch/impot-anticipe](https://easyvote.ch/impot-anticipe)